

OBLIGATION :

Vérification des licences

Toutes les informations concernant ces catégories sont consultables sur le site du District du Var onglet « Pratiques » « Féminines » ou sur les procès verbaux de la commission féminine et féminisation.

Pour toute demande, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : secretariat@var.fff.fr



District du Var de Football



Foot à 8

Seniors Féminines

Bonne saison

2019/2020

- **Dimension des terrains :**

- 1/2 terrain de Foot à 11

- But : 6x2 m

- Surface de réparation : 26x13 m

- **Ballon :** Taille 5

- **Nombre de joueuses :**

- 8 joueuses + 4 remplaçantes maximum

- Nombre de joueuses minimum : 7

- **Surclassement :**

- 4 joueuses U16F/U17 F (dont 1 seule U16F) avec double surclassement (article 73.2 des RG de la FFF)

- **Mutations:**

- 4 joueuses autorisées dont 2 hors période maximum

- **Temps de jeu:**

- 2 x 40 minutes avec une mi-temps de 15 minutes

- Pause coaching : 2 minutes à la moitié de chaque période

- **Equipements :** Les protèges tibias sont obligatoires.

- **Coup d'envoi :**

- Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et clairement bougé. (en avant ou en arrière)

- Si but marqué dans son propre camp : but refusé et reprise par un corner

- Si but marqué directement dans le but adverse : but refusé et reprise par un coup de pied de but

- Adversaires au coup d'envoi : à 6 mètres

- **Hors jeu :** A la ligne médiane

- **Coups Francs :** Directs et indirects, adversaires à 6 m.

Lorsque la faute est commise dans la surface de réparation, il y a coup de pied de réparation (pénalty).

- **Gardien de but :**

- Interdiction de prendre le ballon à la main sur une passe d'un partenaire, sinon coup franc indirect, ballon ramené sur la ligne des 13m, perpendiculairement à l'endroit de la faute.

Mur autorisé.

- Dégagement : Pas de volée, ni de 1/2 volée sinon coup franc indirect, ballon ramené sur la ligne des 13m, perpendiculairement à l'endroit de la faute. Mur autorisé.

- **Coups de pied de réparation (pénalty) :** à 9 m

- **Rentrée de touche :**

- A la main

- **Coups de pied de but :** A 9 mètres de la ligne de but, à 1 mètre à droite ou à gauche du point de réparation

- **Coups de pied de coin :** Au pied

- **Arbitrage:** LICENCE OBLIGATOIRE

- Arbitre central

- Arbitre de touche : en priorité par les remplaçantes (majeures)

- **Zone Technique :** OBLIGATOIRE

- De part et d'autre du but de Foot à 11.

- 5 m de largeur maximum

- 2 dirigeants licenciés et les remplaçants